



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Yvelines

Question écrite n° 397

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les graves conséquences de l'insuffisance du nombre de postes budgétaires attribués au département des Yvelines pour l'année scolaire 1988-1989 (vingt-cinq postes). En effet, 131 suppressions sont programmées pour la rentrée prochaine ; le taux de scolarisation des enfants de deux à trois ans est seulement de 15,72 p 100 alors qu'il avoisine les 30 p 100 au niveau national (pres de 1 000 élèves figurent sur les listes d'attente en septembre 1987) ; plus de 500 classes maternelles et primaires ont un effectif dépassant les trente élèves ; le taux d'encadrement ne cesse de se dégrader : - en maternelle (1986-1987) 28,45 ; septembre 1988 (prévision 400 élèves en plus), moyenne 28,8 ; - en élémentaire (1985-1986) 24,18 ; septembre 1988 (prévisions + 800 élèves), moyenne : 24,7 ; le remplacement des maîtres en congé n'est plus assuré. Le nombre de journées non remplacées - au-delà de dix jours - s'élève à 4 332 journées en 1986-1987. Malgré cela les moyens de remplacement ont été amputés de dix-sept postes au début de l'année scolaire en cours. Pour faire face aux besoins impérieux de remplacement des maîtres, des stages de formation continue ont été supprimés. Bien que la situation de l'AIS ne soit pas satisfaisante, le nombre de stagiaires retenus pour la prochaine année scolaire ne sera que de quinze alors qu'il était de cinquante-deux en 1982. Dans le même temps, 127 postes régulièrement créés ne seront pas tenus par des personnels spécialisés. Enfin, dans le domaine de la santé scolaire pour assurer les tâches définies par la circulaire du 15 juin 1982, il manque vingt médecins et trente infirmières. Compte tenu de la gravité de cette situation, elle lui demande d'attribuer rapidement, dans une première étape, 150 postes budgétaires nouveaux au département des Yvelines pour faire face aux besoins immédiats et agir concrètement pour que l'école devienne réellement l'école de la réussite pour tous.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de préciser que la dotation attribuée au département des Yvelines, pour la rentrée 1988, a été fixée à trente-cinq emplois d'instituteur et non vingt-cinq. En outre, le département bénéficiera de la création de trois postes de maître formateur au titre des enseignements artistiques. Quant aux fermetures de classes - qu'il ne faut pas confondre avec les suppressions d'emplois - elles correspondent à une nécessaire adaptation du réseau scolaire à l'évolution des effectifs. D'une manière générale, les fermetures, effectuées dans les zones ou quartiers où les effectifs sont en baisse, permettent de réaliser des ouvertures là où la démographie augmente. Il est exact que le pourcentage des emplois consacrés au remplacement n'est pas suffisant (6,97 p 100 par rapport au taux national de 7,70 p 100 pour la France métropolitaine) et il sera nécessaire que les autorités académiques veillent à privilégier chaque année davantage cet aspect important du dispositif en y affectant par priorité les moyens nouveaux dont elles pourront disposer.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 397

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2122